

# Hygiène et désinfection des surfaces et des sols

## Désinfectant PERFORM® CLASSIC ALCOHOL EP

- ▶ solution prête à l'emploi
- ▶ à base d'alcool
- ▶ sans parfum, sans colorant

### Performances :

- virucide
- bactéricide
- fongicide

- liquide incolore
- salles propres de classe C ou D
- zones de production ou de stockage en industrie
- désinfection des surfaces de toute nature, des équipements et du matériel.
- ne convient pas aux surfaces sensibles à l'alcool, telles que les surfaces en verre acrylique (plexiglass)
- pH 5,5 - 8,5

### Propriété microbiologiques :

- **bactéricide** : EN 1276, EN 13697 en 1 min.
- **fongicide** : EN 1650, EN 13697 Aspergillus niger en 2 min.
- **activité virucide limitée** : en 30 sec.

### Composition :

- Éthanol (94%), Propan-1-ol



### référence

MS2070 Désinfectant PERFORM CLASSIC ALCOHOL EP, 1 litre

### Prix HT

## Les performances des désinfectants et antiseptiques

### Normes de base

Pour mesurer l'efficacité des désinfectants, des normes de base définissent :

- l'action du désinfectant sur des micro-organismes déterminés, ce qui permet de spécifier le **spectre d'activité** : bactéricide, mycobactéricide, fongicide, virucide, levuricide ou sporicide
- le **temps de contact** nécessaire
- la **température** d'utilisation
- les **conditions d'utilisation** : "en condition de propreté", "en condition de saleté", "en présence d'eau dure", etc.
- la **concentration** du produit

### Normes d'application

En plus de ces bases, des normes d'application, différentes selon le domaine d'activité, précisent les conditions d'application du désinfectant pour un usage donné

Spectre	Phase 1 : normes de base	Phase 2 : normes d'application	
		essais en suspension	essais sur des surfaces
agroalimentaire, industrie, usage domestique, collectivités			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1276	NF EN 13697
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1650	NF EN 13697
Sporicide	NF EN 14347	NF EN 13704	-
vétérinaire			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1656	NF EN14349 / NF EN16437
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1657	NF EN16438
Mycobactéricide	-	NF EN 14204	-
Virucide	-	NF EN 14675	-
médecine humaine			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 13727	NF EN 14561 / NF EN 16615
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 13624	NF EN 14562 / NF EN 16615
Mycobactéricide	-	NF EN 14348	NF EN 14563
Virucide	-	NF EN 14476	-
autres domaines			
Bactéricide	NF EN 1040	-	NF EN 1499 / NF EN 1500 / NF EN 12791

\* fongicide = action contre les levures ET les moisissures

# schülke -†



Solution prête à l'emploi, à base d'alcool, pour la désinfection des surfaces.

## perform® classic alcohol EP

### Notre plus

- Fongicide en seulement 2 minutes
- Rapide et efficace
- Prêt à l'emploi
- Sans parfum ni colorant

### Domaines d'utilisation

- Salles propres de classe C ou D
- Zones de production non classées en industrie
- Zones de stockage en industrie

Désinfection des surfaces de toute nature, des équipements et du matériel.

### Conseils d'utilisation

perform® classic alcohol EP est prêt à l'emploi. Recouvrir intégralement les surfaces, les équipements et le matériel à désinfecter à l'aide d'un tissu approprié et laisser agir.

Quantité maximale d'application : 50 ml/m<sup>2</sup>

Ne convient pas aux surfaces sensibles à l'alcool, telles que les surfaces en verre acrylique (plexiglass).

### Efficacité microbiologique

Effacité	Solution	Temps d'action
<b>Bactéries</b> <i>EN1276, EN13697</i>	prêtes à l'emploi	1 min
<b>Fongique</b> <i>EN1650, EN13697</i>	prêtes à l'emploi	2 min
<b>Aspergillus niger</b> <i>EN13697</i>	prêtes à l'emploi	2 min
<b>activité virucide limitée</b>	prêtes à l'emploi	30 sec

## Données relatives au produit

### Enregistrement

Produit biocide déclaré auprès des autorités pour les applications en TP2 et TP4.

### Composition

100 g de solution concentrée contiennent: 25 g d'Ethanol (94%), 35 g de Propan-1-ol.

### Données physico-chimiques

Couleur	incolore
Densité	0,890 g/cm <sup>3</sup> / 20 °C
pH	5,5 - 8,5 / 100 % / 20 °C
Point d'éclair	27 °C / Méthode : DIN 51755 Part 1
Routine FORM	liquide

## Remarques particulières

Utiliser les désinfectants avec précaution.

Lire attentivement l'étiquette, la documentation technique ainsi que la fiche de sécurité relative au produit.

## Comment commander

Article	Bon de livraison	N° art.
perform classic alcohol EP 1L	10/Carton	113908
perform classic alcohol EP 10L	1/jerrycan	113909

## Informations environnementales

schülke est une société engagée dans une gestion durable et responsable de nos ressources naturelles, de notre environnement et de notre santé. Notre système de management environnemental lancé en 1996 conditionne toutes nos activités au quotidien, et nos efforts sont régulièrement récompensés par les instances environnementales allemandes et internationales (EMAS, ECO AUDIT et Responsible Care).

## Avis d'expert et information

Les documents relatifs au produit sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante :

[schuelkefrance.info@schuelke.com](mailto:schuelkefrance.info@schuelke.com)

Ou auprès de votre contact commercial personnalisé.

Retrouvez toutes les nouveautés et informations diverses sur notre site internet : [www.schuelke.fr](http://www.schuelke.fr)



1178

Schülke & Mayr GmbH est titulaire d'une autorisation de fabrication selon le paragraphe 13 alinéa 1 de la loi allemande pour les médicaments et les certificats de conformité aux BPF des produits médicaux.

Schülke France  
Schülke France SARL  
Route de Varennes  
71100 Chalons-sur-Saône  
France  
Tél +33 3 85 92 30 00  
[www.schuelke.fr](http://www.schuelke.fr)  
[schuelkefrance.info@schuelke.com](mailto:schuelkefrance.info@schuelke.com)

Siège  
Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
22851 Norderstedt, Allemagne  
Tél +49 40 - 52100 - 0  
Fax +49 40 - 52100 - 318  
[www.schuelke.com](http://www.schuelke.com)  
[info@schuelke.com](mailto:info@schuelke.com)

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : perform® classic alcohol EP  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : FS20-C0W9-H00P-0GG5

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
  
22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL  
ZI Sud secteur A  
Route des Varennes  
  
71100 Chalon sur Saône  
France  
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00  
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Department  
+49 (0)40/ 521 00 666  
AD@schuelke.com  
(schülke France SARL: +33-(0)-142914242)  
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : INRS / ORFILA: +33(0)145425959  
Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes  
cibles - exposition unique, Catégorie 3,  
Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs/ aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection (p.e. Caoutchouc nitrile) /un équipement de protection des yeux.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propan-1-ol

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 603-003-00-0 01-2119486761-29-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 30 - < 50
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - < 30

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Appeler un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Pulvérisateur d'eau

- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Le produit chaud dégage des vapeurs combustibles.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Ne pas entreposer à température supérieure à 30°C.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: 5 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propan-1-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	268 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1723 mg/m3
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
propan-1-ol	Eau douce	6,83 mg/l
	Sol	1,49 mg/kg
	Sédiment marin	2,75 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	27,5 mg/kg
éthanol	Eau de mer	0,983 mg/l
	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains  
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>120 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection..

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

Type de Filtre recommandé:  
A-P2/ ABEK-P2  
Protection respiratoire conforme à EN 143.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : < -5 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 80 °C

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 17,5 % (v)  
Matière première

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 2,1 % (v)  
Matière première

Point d'éclair : 27 °C  
Méthode: DIN 51755 Part 1

Température d'auto-inflammabilité : 412 °C  
Matière première

pH : 5,5 - 8,5 (20 °C)  
Concentration: 100 %

Viscosité  
Temps d'écoulement : < 15 s à 20 °C  
Méthode: DIN 53211

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : (20 °C)  
complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

Pression de vapeur : env. 50 hPa (20 °C)  
Densité relative : 0,890 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)  
Densité de vapeur : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Explosifs : Donnée non disponible  
Propriétés comburantes : Donnée non disponible  
Auto-inflammation : Donnée non disponible  
Taux d'évaporation : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Réactions avec les agents d'oxydation.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**propan-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 8.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 33,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

## **perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.032 mg/kg  
Méthode: Valeur de littérature

### **éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 8.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 39 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **propan-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **éthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Produit:**

Méthode : Avis d'expert  
Résultat : irritant  
Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

### **Composants:**

#### **propan-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **éthanol:**

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux

**perform® classic alcohol EP**

*No Change Service!*

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**propan-1-ol:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**éthanol:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**propan-1-ol:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Non mutagène dans le test d'Ames.
--	---	-----------------------------------

**éthanol:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
Génotoxicité in vivo	:	Résultat: N'est pas mutagène
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**propan-1-ol:**

Cancérogénicité - Evaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.
------------------------------	---	---

**perform® classic alcohol EP****No Change Service!**Version  
06.05Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

**éthanol:****||** Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****propan-1-ol:****||** Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,6 mg/l**||** Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.**éthanol:****||** Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg**||** Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets mutagènes et tératogènes.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Composants:****propan-1-ol:****||** Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.**éthanol:****||** Remarques : Donnée non disponible**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****propan-1-ol:****||** Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.**éthanol:****||** Remarques : Donnée non disponible

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**éthanol:**

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.730 mg/kg
LOAEL	:	3.160 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson): 3.200 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3.642 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOEC (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): 1.150 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour la daphnie et	:	NOEC: 68,3 mg/l

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**éthanol:**

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**12.2 Persistence et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

**Composants:**

**propan-1-ol:**

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 20 d

**éthanol:**

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

Bioaccumulation

: Facteur de bioconcentration (FBC): 0,88  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 0,2 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**éthanol:**

Bioaccumulation

: Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -0,14

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

||| Octanol/eau

Méthode: Valeur calculée

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Composants:**

**propan-1-ol:**

||| Mobilité

: Remarques: Mobile dans les sols

**éthanol:**

||| Mobilité

: Remarques: Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit

: Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés

: Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

---

Code d'élimination des déchets : CED 070604\*  
Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR** : UN 1987  
**IMDG** : UN 1987  
**IATA** : UN 1987

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : ALCOOLS, N.S.A.  
(éthanol, propan-1-ol)  
**IMDG** : ALCOHOLS, N.O.S.  
(ethanol, propan-1-ol)  
**IATA** : Alcohols, n.o.s.  
(ethanol, propan-1-ol)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR** : 3  
**IMDG** : 3  
**IATA** : 3

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)  
**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D  
**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable liquid  
**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement : 355

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

ment (avion de ligne)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable liquid

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke 

## **perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4734

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 58,27 %

### **Autres réglementations:**

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Texte complet pour autres abréviations**

Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**perform® classic alcohol EP**

**No Change Service!**

Version  
06.05

Date de révision:  
28.10.2021

Date de dernière parution: 11.02.2021

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Flam. Liq. 3                      H226

Eye Irrit. 2                      H319

STOT SE 3                      H336

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.